

Lyon, cercle de silence

Où est l'immigration illégale à combattre ?

Nous portons en nous certaines interrogations qui se rattachent aux problèmes de la migration. Ainsi :

- nous savons que le désir ou l'obligation de migrer vers d'autres terres est un élément constitutif de l'humanité qui a construit notre Histoire. Il en résulte un devoir d'accueillir les personnes ayant mis leur espoir dans le risque de la migration en respectant la dignité de l'homme, les droits humains de base ;

- nous savons que les causes des migrations sont multiples, mais nous reconnaissons qu'actuellement le respect d'une économie équitable serait une des premières réponses à apporter. En effet, un commerce mondial juste éviterait la nécessité, pour certains, de quitter leur pays (terre de leurs pères) contre leur gré, pour des raisons économiques.

Ces questions migratoires, bien ciblées, entrent dans la réalité lyonnaise. Elles peuvent nous inciter à réfléchir et à agir avec d'autres...

Au nom du respect de tout homme, nous espérons :

> des conditions de vie qui permettent un bon dialogue donnant à comprendre les raisons de migrer hors de la terre de ses ancêtres ;

> la recherche d'une politique intelligente de régularisation des étrangers qui sont sur le territoire, c'est-à-dire une politique qui ne soit pas fondée sur la culture de la peur de l'autre, de l'étranger (devenu bouc émissaire), pour des raisons électoralistes à court terme.

Et nous souhaitons qu'il n'y ait

> pas de contrôle d'identité au faciès ;

> pas d'arrestation, ni tôt le matin, ni... plus tard ;

> pas d'expulsion détruisant les liens familiaux ;

> pas de rétention systématique dans des lieux d'enfermement ;

> pas de prolongement de la durée de séjour dans des centres de rétention administratifs.

IMMIGRATION ! Ensemble, prenons conscience de ses causes profondes ; combattons-les !

Tous, nous espérons, par notre présence, dire l'essentiel de l'humain. Pour certains, leur engagement se fonde sur les valeurs évangéliques.

Rendez-vous : Place de la Comédie - Hôtel de Ville côté est,

18 h 30 – 19 h 30 :

La place des Terreaux est en travaux

10 avril ; 8 mai ; 12 juin 2019

Merci de rester informé-e sur la démarche des *Cercles de silence* et de transmettre, largement, ces informations autour de vous...

Voir au verso.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre le cercle de silence.

Quelle humanité ? Quelle dignité ?

Le 1^{er} mars marque la dernière étape de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 10 septembre 2018 dite « loi Collomb ». Depuis le mois de janvier, déjà, les exilés, demandeurs d'asile ou en situation irrégulière voient leurs droits se réduire : des délais plus courts restreignent la procédure d'asile, les mineurs étrangers se voient fichés, la liberté d'aller et venir est encadrée pour le demandeur d'asile qui n'aura plus le choix de son lieu d'hébergement, la privation de liberté des personnes en cours d'expulsion s'allonge jusqu'à 90 jours...

Depuis lors, une grande partie des demandeurs d'asile pourra de nouveau être obligée de quitter le territoire sur décision du préfet (OQTF) dès qu'individuellement, ils auront reçu la notification du rejet de leur dossier par l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA) – nouvellement dirigé par un membre du Conseil d'État. Nous assistons au retour de l'ère Sarkozy ; constatons la renonciation aux protections accordées par la loi du 29 juin 2015 ! Le juge administratif examinera les demandes de suspension des OQTF pendant le recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ! Ubuesque !

Plus encore, le demandeur d'asile – pour réduire les délais de jugement de la Cour (CNDA), ne sera plus convoqué à Montreuil (siège de la juridiction) : l'expérimentation des visio-audiences à Lyon pour les demandes d'asiles déposées dans les départements du Rhône, l'Ain, la Loire et l'Ardèche, et à Nancy pour les départements de la Moselle, se fera sans l'accord du demandeur ! Au tribunal administratif de Lyon, les personnes seront entendues seules ou assistées de leurs conseils dans un local de 9m²...

Tout demandeur d'asile, qui sollicite un droit au séjour sur un autre fondement (maladie, vie privée et familiale) le fera de façon concomitante à sa demande de protection. Dans le cas contraire, la demande de séjour sera, sauf événement postérieur à la demande d'asile, déclarée irrecevable !

Quelle humanité ? Quelle dignité ? À ceux, qu'ils aient ou non dû quitter leur pays, seul.e.s ou avec leur famille, dans la précipitation, le danger et la peur ! Nous refusons fermement ces atteintes au respect des personnes et à leurs droits les plus fondamentaux.

Atelier Justice Paix-Intégrité de la création de la Famille Franciscaine ; Antenne lyonnaise de la Fédération Protestante de France ; Cimade ; Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN) ; Pax Christi ; Comité protestant de la Duchère ; Coordination Urgence Migrants ; Fédération de L'Entraide Protestante ; A.C.O. (Action Catholique Ouvrière) du Rhône et du Roannais ; Equipe Mission de France "Lyon-Nord-Est" ; Petites Soeurs de l'Assomption ; Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Lyon) ; Centre Culturel Œcuménique Jean-Pierre Lachaize (CCO) ; Vie Nouvelle-Lyon ; Union Juive Française pour la Paix (UJFP) ; section PS 1^{er} et 4^{ème} Arrond. de Lyon ; Soeurs de la Compagnie Marie Notre-Dame ; Secours catholique, délégation du Rhône ; Yves Bernin de la paroisse de Givors/Grigny ; Roger-Michel Bory, Fédération Protestante de France ; Michel Durand, prêtre, Prado de Lyon ; Gilles Vadon de la Paroisse Saint-Priest ; Jacques Walter, pasteur ; paroisse de La Sainte-Famille ; Jean Lacombe, prêtre ; JRS Welcome-Lyon ; avec le soutien de Réseau éducation sans frontière (RESF), la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats (CLASSES) ; P.& B. Matray, « Passerelle 38 »

<http://www.cercladesilence.fr/> Si vous souhaitez...

...relayer largement autour de vous cet "Appel à la conscience de tous...", merci de communiquer vos coordonnées (adresse, tél. et courriel)

contact sur le site www.cercladesilence.fr - Tél. : 04 72 98 36 43